

Une pétition contre le Gardasil

SANTÉ Quatre cent vingt médecins réclament « une mission parlementaire » pour réévaluer le vaccin contre le cancer du col de l'utérus

ANNE-LAURE BARRET

La phrase de François Hollande leur est restée en travers de la gorge. « Ce vaccin a fait la preuve de son efficacité », a-t-il lancé lors de la présentation du nouveau plan cancer, début février. Une promotion présidentielle pour le Gardasil, destiné à prévenir certaines lésions précancéreuses du col de l'utérus, au cœur d'un débat après le dépôt de neuf plaintes concernant des effets secondaires présumés.

Aujourd'hui, comme l'annonce le JDD, plus de 420 médecins ont signé une pétition pour réclamer « une mission parlementaire sur l'opportunité de cette vaccination ». Parmi eux, la pneumologue Irène Frachon, le médecin blogueur Dominique Dupagne, plusieurs membres du collectif Formindép – tous connus pour leur indépendance vis-à-vis de l'industrie –, de nombreux généralistes, quelques pédiatres et gynécologues ainsi que des pharmaciens et des sages-femmes (plus de 700 professionnels de santé au total).

Une efficacité contestée et un prix exorbitant

À l'origine de cette fronde, le docteur Philippe de Chazournes, président de l'association Med'Océan à La Réunion. « La droite n'avait pas osé, la gauche l'a fait : la vaccination devient une priorité puisqu'elle sera bientôt intégrée dans la rémunération



La Haute Autorité de santé a indiqué que l'efficacité du vaccin en matière de prévention des cancers du col n'était pas établie. RODOLPHE ESCHER POUR LE JDD

forfaitaire sur objectifs de santé publique des praticiens », tonne-t-il. « Piètre efficacité » pour la population, « coût exorbitant » pour l'Assurance-maladie, risque de faire reculer la pratique du frottis, qui, elle, sauve des vies à coup sûr. Depuis 2008, une partie du corps médical conteste l'utilité de ce produit et celle de son concurrent, le Cervarix de GSK.

« Le cancer du col concerne, dans nos pays riches, des femmes qui ne font jamais de frottis », estime Philippe de Chazournes. Deuxième critique : le vaccin ne serait pas un vrai miracle thérapeutique. « Il n'est efficace qu'à 20 %, d'après les études cliniques », se désole-t-il. Un point de vue partagé par la Haute Autorité de santé, qui, en 2007, a diagnostiqué une exagération commerciale : « l'efficacité en

matière de prévention des cancers du col n'est pas établie », « l'intérêt de santé publique est modéré ». Troisième argument massue des pétitionnaires : le prix (123 € la dose), très élevé, jugé « clairement atypique » par la Cour des comptes.

Un dossier sanitaire et politique

Toutes ces critiques sont réfutées en bloc par Sanofi Pasteur MSD. Refusant de « se prononcer sur une pétition stigmatisant Gardasil », le groupe rappelle qu'il « existe un consensus international démontrant sa sécurité et son intérêt dans la prévention du cancer du col ». Le laboratoire poursuit : « L'OMS s'alarme des préjudices potentiellement causés par des polémiques fondées sur des observations et des rapports isolés. Même fermé de la part des autorités de santé qui jugent le vaccin efficace sur les lésions précancéreuses ».

Mais certains parlementaires, comme le député Gérard Bapt, la sénatrice Aline Archimbaud ou la députée européenne Michèle Rivasi, s'intéressent à ce dossier aussi politique que sanitaire : selon nos informations, à partir de 2006, une forte pression a pesé sur les gouvernements européens pour favoriser le vaccin fabriqué par l'américain Merck et vendu en Europe par la coentreprise Sanofi Pasteur MSD. Dans l'Union européenne, comme nous l'ont confirmé Xavier Bertrand, ministre de la Santé à l'époque, et Pepe Olmos, alors vice-ministre en Espagne, une réunion informelle des ministres de la Santé a même été organisée en 2006 pour débattre de l'intense pression marketing orchestrée par la société pharmaceutique américaine... ●

UNE NOUVELLE ÉTUDE SUR LE VACCIN

► Le Gardasil peut-il provoquer de (rares) atteintes du système nerveux central et des maladies auto-immunes, comme le soutiennent Océane Bourguignon et plusieurs jeunes filles qui ont porté plainte ?

L'Agence du médicament répond que le produit est sûr. « C'est une question délicate, je ne suis pas un expert, je préfère rester prudent », dit, de son côté, le pétitionnaire Philippe de Chazournes.

► Sur quoi se fondent les accusations des plaignantes ?

Premièrement, sur l'utilisation comme adjuvant de l'aluminium, une substance neurotoxique dont les possibles dangers sont à l'étude en France. Deuxièmement, sur les travaux des chercheurs canadiens Lucija Tomljenovic et Chris Shaw. Ils avancent que les antigènes vaccinaux pourraient endommager les vaisseaux cérébraux. Rejetées par Sanofi Pasteur MSD, les autorités américaine et française, leurs conclusions interpellent la députée européenne Michèle Rivasi, qui organise demain une rencontre sur ce thème en présence des scientifiques de Vancouver et du député Gérard Bapt. Ce dernier vient d'écrire à Dominique Maraninchi, le patron de l'Agence, pour signaler cette nouvelle alerte sur l'hypothèse d'un phénomène auto-immun et réclamer d'urgence « de nouvelles études et expertises cliniques indépendantes ». A.-L.B.

TÉLEX

Avalanche

Deux morts et un blessé dans les Pyrénées

Deux randonneurs ont été tués et un autre blessé hier par une avalanche dans les Pyrénées ariégeoises, dans le massif des Trois Seigneurs, au-dessus du village de Rabat-les-Trois-Seigneurs. Lorsque l'avalanche s'est déclenchée, les victimes étaient encordées. La neige a coulé sur 300 mètres mais l'un des randonneurs a réussi à s'extraire et à alerter les secours.

Vitesse

À 258 km/h sur l'A6 !

Un Français résidant en Suisse a été arrêté vendredi en fin de journée sur l'A6 en direction de la capitale, après avoir été flashé à 258 km/h à bord d'une voiture de luxe. L'homme, dont le permis de conduire suisse a été confisqué par les gendarmes de la compagnie de Nemours, a été interpellé au volant de son Audi A8 en Seine-et-Marne. La vitesse y était limitée à 130 km/h.

Gastronomie

Les cuisiniers ont la pêche durable

« On n'est pas obligé de tous proposer du tartare de bar, on peut aussi en faire avec du chinchard. » Ainsi parle le chef breton Olivier Roellinger, qui a donné son nom à un concours unique destiné à orienter les cuisiniers vers la pêche durable. Une dizaine de restaurateurs de 35 ans se mesureront à Paris, le 7 avril, à l'école Ferrandi. « Nous demandons aux candidats non seulement d'être bons techniquement mais aussi d'avoir une démarche de citoyens », résume le restaurateur.

Noyade

Deux corps retrouvés en baie de Cannes

Les corps de deux trentenaires, morts noyés, ont été retrouvés hier sur une plage de l'île Sainte-Marguerite, en baie de Cannes (Alpes-Maritimes). Un employé travaillant sur l'île avait repéré vendredi soir un bateau à moteur encastré dans la ferme aquacole où il travaille, a indiqué le parquet de Grasse. Venue sur place hier matin, la gendarmerie a découvert les corps des deux hommes.

Tournante

Viol d'une ado : cinq mises en examen

Cinq personnes, dont quatre mineurs de 13 à 17 ans, ont été mises en examen vendredi pour le viol collectif d'une adolescente fin janvier à Paris. Deux autres ont été mises en examen pour complicité de viol en réunion et laissées libres sous contrôle judiciaire. Une huitième a été placée sous le statut de témoin assisté.

Procès Heulme : un témoin douteux

SAURA-T-ON un jour qui a tué à coups de pierre Cyril Beining et Alexandre Beckrich, deux petits garçons de 8 ans, à Montigny-lès-Metz le 28 septembre 1986 ? Alors que le procès de Francis Heulme, 55 ans, déjà condamné à sept reprises dont deux fois à perpétuité, s'ouvre demain devant la cours d'assises de Metz, douze ans après l'acquiescement de Patrick Dils, les regards se tournent de nouveau vers un des premiers suspects, Henri Leclaire, 65 ans aujourd'hui.

L'homme aurait été reconnu « à 90 % » par un ancien conducteur de train. Vingt-huit ans plus tôt, le cheminot l'aurait vu, du sang sur ses vêtements, courir non loin de la scène de crime. « On ne voit pas comment on peut accorder une crédibilité à quelqu'un qui se serait tu au lendemain du jour où on a découvert des enfants à Montigny-lès-Metz, qui se serait également tu lorsqu'on a condamné Patrick Dils, un mineur à l'époque, à la perpétuité, a déclaré l'avocat d'Henri Leclaire, M^e Thomas Hellenbrand. Il va falloir qu'il nous dise d'où il sort, pourquoi il s'est tu pendant tant d'années ! » S.J. (AVEC AFP)

dès le 4 avril



le meilleur du jeu !